

PRÉFET DU GARD

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique  
sur le projet de Plan de Prévention des Risques technologiques  
de l'établissement Deulep (PPRT) sur la commune de Saint-Gilles

Par arrêté n° 20129510005 du 07 septembre 2012, le Préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques technologiques de l'établissement Deulep (PPRT) sur la commune de Saint-Gilles

A cet effet, Monsieur Patrick Leture a été désigné commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Yves Florand, commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Gilles, siège de l'enquête, pendant un mois, du 25 septembre 2012 au 26 octobre 2012, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- le 25 septembre 2012 de 9 heures à 12 heures ;
- le 10 octobre 2012 de 14 heures à 19 heures ;
- le 26 octobre 2012 de 14h30 à 17h30 ;

Chacun pourra consulter le dossier et, soit consigner ses observations, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie, soit les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté.

Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/pprt-saint-gilles-deulep-a1540.html>).


La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (Service Observation Territoriale Urbanisme et Risque, Unité Culture du Risque) est responsable du projet et est, à ce titre, l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au Préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de Saint-Gilles.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Gilles et à la préfecture du Gard (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard – Service de l'Observation Territoriale, de l'Urbanisme et des Risques- 89 rue Weber 30907 Nîmes) aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : <http://www.gard.pref.gouv.fr/>

A l'issue des procédures d'enquête prévues au présent arrêté, le Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement Deulep à Saint-Gilles sera approuvé par arrêté du Préfet du Gard.

Pour le Préfet,  
le secrétaire général, le 7 SEP. 2012

  
Jean-Philippe d'ISSERNIO

Le préfet